



Camping car immobile en limite de propriété

Par **nonore**, le **28/05/2008** à **18:39**

Nous avons un terrain et a sa limite de propriété (coté voisin) il y a un camping car qui ne bouge jamais a l année mais il est collé a la cloture.

Ont ils le droit ? ni a t il pas un espace a respecter entre la cloture et le fameux camping car ? car quand il y a quelqu un dedans ils ont une vue plongeante chez nous ?